

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance extraordinaire du 12 août 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 août 2013 à 16 h, à la salle du conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller
Est absente :	Madame	Karo Poirier	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### 1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 16 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Résultat de l'appel d'offres # 2013-05 – 0<sup>3</sup>/<sub>4</sub> MG 20b (MTQ)
- 3- Moteur de la pompe à la station pompage à l'aqueduc
- 4- Journée de la Culture, le 27 septembre 2013
- 5- Association de sauvetage de l'Outaouais (A.S.O.) publicité
- 6- Varia
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

#### Note au procès-verbal

Aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour car les membres du conseil ne sont pas tous présents.

#### 2- Résultat de l'appel d'offres # 2013-05 – 0<sup>3</sup>/<sub>4</sub> MG 20b (MTQ)

M.B. 2013-08-12-220

**Considérant** qu'un appel d'offres par invitation écrite a été envoyé à cinq entrepreneurs pour la fourniture du matériel 0-3<sup>3</sup>/<sub>4</sub>;

**Considérant** que quatre entrepreneurs ont déposés une soumission;

**Considérant** le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été présenté par la directrice générale adjointe;

**Considérant** que la soumission présentée par le plus bas soumissionnaire est conforme au devis;

**En conséquence** sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyé par Gaston Lacroix, il est résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture du matériel 0-¾ à Carrière Aumond pour un montant total de 33802.65\$, taxes incluses. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations - Travaux de génie » (03-600-00-000) et les crédits proviendront de la subvention du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

**Adoptée à l'unanimité**

### **3- Moteur de la pompe à la station pompage à l'aqueduc**

M.B. 2013-08-12-221

**Considérant** l'offre reçue par Yves R. Roy pour différents moteurs pour la station de pompage à l'aqueduc;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyé par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'achat d'un moteur pour la station de pompage au montant de 300\$ plus taxes chez Yves R. Roy. Il est de plus résolu de retenir les services d'un électricien pour l'installation de ce moteur. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien et réparations du réseau » (02-412-00-640).

**Adoptée à l'unanimité**

### **4- Journée de la Culture, le 27 septembre 2013**

M.B. 2013-08-12-222

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale adjointe Raymonde Tremblay à signer les documents relatifs à une demande de subvention dans le cadre des journées de la culture, qui aura lieu, les 27, 28 et 29 septembre 2013. Une journée d'activité sera organisée avec les élèves de l'école de Bouchette, vendredi le 27 septembre 2013, par la bibliothécaire Chantal Leblanc. De plus, la municipalité s'engage à déboursier un montant de 20% de la valeur totale du projet.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5- Association de sauvetage de l'Outaouais (A.S.O.) publicité**

M.B. 2013-08-12-223

Sur la proposition d'André Patry, appuyé par Michelyne Bélair, il est résolu qu'un montant de 135\$ soit débloqué pour une publicité dans le journal la Gatineau, afin que la municipalité de Bouchette soit représentative au niveau de l'association de sauvetage de la Haute-Gatineau.

Le vote est demandé par la conseillère Michelyne Bélair :

3 votes contre 2 donc la présente résolution est adoptée à la majorité.

**Adoptée à la majorité**

**6- Varia**

**7- Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**8- Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2013-08-12-224

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 16 h 30.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Raymonde Tremblay  
Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe